

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 26 septembre 2025

Triazole dans le lac Léman : mise en place d'une surveillance de certains réseaux d'eau dans les départements de l'Ain et de Haute-Savoie

Les autorités suisses ont fait part de la présence du 1,2,4 Triazole dans le lac Léman. Bien que non conformes à la limite de qualité règlementaire, les teneurs relevées côté suisse sont bien inférieures à la valeur de gestion sanitaire fixée pour l'eau potable. Aucune mesure sanitaire n'est donc nécessaire : l'eau du robinet peut donc être consommée en toute sécurité.

Ce métabolite de pesticides n'est pas à ce jour recherché dans le contrôle sanitaire organisé par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. Des campagnes de prélèvement vont être engagées pour vérifier la qualité de l'eau distribuée sur les réseaux d'eau français potentiellement impactés par cette pollution du lac Léman.

Qu'est-ce que le 1,2,4-Triazole ?

Le 1,2,4-Triazole est un métabolite issu de la dégradation de pesticides, qui entre aussi dans la composition de produits pharmaceutiques et agrochimiques.

Des analyses récentes menées par les cantons de Genève et de Vaud ont révélé une concentration moyenne de **0,7 microgrammes par litre (µg/L)** dans le réseau d'eau potable alimenté par le lac Léman, soit au-dessus de la limite de qualité fixée (0,1 µg/L), mais **50 fois inférieure à la valeur sanitaire maximale** définie en mars dernier par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) **qui est de 51 µg/L**.

Les analyses ont montré que les apports en 1,2,4-Triazole proviennent d'un rejet industriel côté suisse. Des mesures correctrices ont été demandées par les autorités suisses aux entreprises concernées.

Impact côté français

En Haute-Savoie, deux prises d'eau dans le lac Léman situées à Évian et Yvoire participent à l'alimentation en eau potable des territoires respectifs de la Communauté de communes du Pays d'Évian et de Thonon Agglomération.

Dans l'Ain, une partie de l'eau du Pays de Gex provient d'un achat d'eau d'un réseau suisse (SITSE), alimenté en partie par le Léman.

Compte tenu des faibles concentrations relevées en Suisse, et au vu de la distribution en mélange avec

Contacts presse

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04.72.61.66.90
pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

d'autres ressources pour les collectivités françaises concernées, les niveaux attendus sur ces réseaux devraient rester largement en dessous de la valeur sanitaire maximale fixée par l'Anses, garantissant **l'absence de risque sanitaire**.

Une campagne de prélèvements organisée dans les secteurs concernés

L'ARS, en lien avec les collectivités responsables de la distribution de l'eau, va organiser une campagne de prélèvements sur les secteurs identifiés. Les premiers résultats devraient être disponibles d'ici un mois.

Comme pour tout pesticide, si un dépassement de la limite de qualité était constaté, les collectivités devraient mettre en place des mesures correctives pour garantir le respect de la réglementation. Il convient de rappeler que la limite de qualité, fixée au niveau européen, n'est pas une valeur sanitaire mais répond à un principe de précaution : son dépassement n'entraîne pas d'interdiction de consommation, mais appelle à des actions correctrices pour limiter l'exposition de la population sur le long terme.

Liens utiles :

[Fiche repères - Les pesticides dans l'eau de consommation humaine](#)

[Le contrôle sanitaire des eaux de consommation \(robinet\) mené par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)